

Augmentation de capital réservée aux salariés de TotalEnergies en 2022

Paris, 31 mai 2022 – Conformément à sa politique en faveur de l'actionnariat salarié, le Conseil d'Administration de TotalEnergies SE a décidé, le 15 septembre 2021, de mettre en œuvre une augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés de TotalEnergies SE et de ses filiales françaises et étrangères détenues directement ou indirectement à plus de 50% (en capital ou en droits de vote) par la Société, adhérents du plan d'épargne Groupe PEG-A, en France et à l'international dans les conditions fixées par la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale du 28 mai 2021.

Le 27 avril 2022, le Président-directeur général a fixé (i) la période de souscription du 29 avril au 13 mai 2022 (inclus) et (ii) le prix de souscription à 37,00 euros par action, correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action TotalEnergies sur Euronext sur les vingt séances de bourse précédant le jour de cette décision, diminuée d'une décote de 20% et arrondie au dixième d'euro supérieur.

À la clôture de cette période, 49 189 souscripteurs dans 101 pays, représentant 42,3% des salariés et anciens salariés éligibles, ont souscrit à cette augmentation de capital pour un montant de 337,8 millions d'euros. Ces résultats sont en hausse par rapport à 2021 en termes de taux de participation, de nombre de souscriptions et de montant souscrit.

« Cette année encore, les salariés de TotalEnergies ont confirmé leur attachement à la Compagnie en souscrivant largement à l'opération d'augmentation du capital qui leur était réservée. En tant que Président-directeur général, j'en suis fier et cela me conforte dans ma conviction que les salariés soutiennent pleinement la stratégie de transformation de TotalEnergies vers une compagnie multi-énergies, qui saura contribuer, avec ses parties prenantes, à façonner la transition juste à laquelle nos sociétés aspirent. », a déclaré **Patrick Pouyanné, Président-directeur général de TotalEnergies**.

En conséquence, 9 358 011 actions nouvelles seront émises le 8 juin 2022. Elles porteront jouissance immédiate et seront entièrement assimilées aux actions TotalEnergies déjà admises aux négociations sur Euronext.

A l'issue de cette émission, la participation des salariés au capital de TotalEnergies SE, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, s'élèvera à 7,26 % sur la base du capital de la Société au 8 juin 2022.

À propos de TotalEnergies

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Ses plus de 100.000 collaborateurs s'engagent pour une énergie toujours plus abordable, plus propre, plus fiable et accessible au plus grand nombre. Présente dans plus de 130 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de ses projets et opérations pour contribuer au bien-être des populations.

Contacts TotalEnergies

Relations Media : +33 (0)1 47 44 46 99 | presse@totalenergies.com | [@TotalEnergiesPR](https://twitter.com/TotalEnergiesPR)

Relations Investisseurs : +33 (0)1 47 44 46 46 | ir@totalenergies.com

Avertissement

Les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TotalEnergies SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Les informations concernant les facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats financiers ou les activités de TotalEnergies sont par ailleurs disponibles dans les versions les plus actualisées du Document d'Enregistrement Universel déposé par TotalEnergies SE auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission ("SEC").